



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3512

Approbation d'une convention de prêt, à titre gratuit, de la voiture Wimille entre la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre et la Société Comexposium, à l'occasion du salon Rétromobile du 7 au 11 février 2018

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3512 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRÊT, A TITRE GRATUIT, DE LA VOITURE WIMILLE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE ET LA SOCIETE COMEXPOSIUM, A L'OCCASION DU SALON RETROMOBILE DU 7 AU 11 FEVRIER 2018 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les collections du Musée de l'automobile Henri Malartre sont reconnues pour leur richesse, notamment la collection d'automobile qui comporte de nombreux modèles rares.

La voiture Wimille (n° inventaire 1972-01-13) est l'un des trois étonnants prototypes de voiture de grand tourisme futuriste imaginés par le pilote français Jean-Pierre Wimille et le designer Philippe Charbonneaux, entre 1946 et 1949.

La société Comexposium - Retromobile a sollicité le prêt de ce véhicule du 6 au 12 février 2018 à Paris (Parc des Expositions de la Porte de Versailles). Le véhicule du Musée de l'automobile Henri Malartre serait exposé aux côtés des deux autres prototypes existants.

Ce prêt de véhicule contribuera à la valorisation de l'image du Musée de l'automobile Henri Malartre dans le monde des collectionneurs et des amateurs européens de véhicules d'exception.

Cette manifestation remporte un succès toujours plus important auprès du public (119 000 visiteurs en 2015). Le Musée de l'automobile Henri Malartre pourra aussi communiquer auprès du grand public sur son programme d'événements et d'animations 2018.

En conséquence, il vous est proposé d'accorder le prêt, à titre gracieux, de la voiture Wimille (n° inventaire 1972-01-13) du Musée de l'automobile Henri Malartre à la société Comexposium - Rétromobile pour sa manifestation du 7 au 11 février 2018.

Une convention de prêt définissant les droits et obligations respectifs des parties est jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre et la société Comexposium – Rétromobile, concernant le prêt, à titre gratuit, de la voiture Wimille, à l'occasion du salon Rétromobile du 7 au 11 février 2018, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER